

Capter le mouvement de la vie, l'accompagner, l'accélérer, participer aux processus de transformation, y pousser à toute force, aider à les comprendre donc à les vivre mieux, c'est tout cela qui me paraît intéressant auiourd'hui: Françoise Giroud

SEXPOSITION OF THE

Droits de la femme

MONTREUX. - L'Association suisse pour les droits de la femme, réunie à Montreux, s'est donné de nouvelles structures: présidentes, deux Simone Chapuis (pour la Suisse ro-mande) et Ursula Nakamura-Stoecklin (pour la Suisse aléma-nique), ont été nommées à la tête de cette association qui regroupe près de 4000 femmes. «Si j'ai accepté cette fonction, c'est par solidarité féminine, commente Si-mone Chapuis. Nous avons vécu une année difficile, sans présidente, il était donc nécessaire de trouver une solution. Celle qui a été choisie me semble bonne.» -- 24-H-



Simone Chapuis.

Nussbaumer

Bon été:

Nos très vives

FELICITATIONS

à notre présidente romande de l'ADF-Suisse, Simone CHAPUIS, remarquable exemple de dynamisme et de constance

TERRES

DE FEMMES

Annexe de Conches du Musée d'ethnographie de Genève Jusqu'à la fin de 1989

ette exposition, consacrée en priorité aux paysannes du Valais et de la Savoie, tente de brosser le portrait de la condition féminine au cours de ce siècle. Parallèlement, ce thème est aussi

l'occasion de présenter les trésors ethnographiques de la collection Georges-Amoudruz: ustensiles de cuisine, quenouilles, berceaux, mobilier, statues de la



Vierge... pour s'arrêter plus loin sur quelques aspects de la femme dans l'imaginaire montagnard. Un catalogue remarquable accompagne cette exposition qui met à nu les relations entre hommes et femmes. Un sujet universel et un parcours éprouvant. Comme si on y était.

FEMINA 1617, 23-4-89

SUFFRAGE FEMININ

PRAUENSTIMMRECHF PRAUEMSTIMMRECH

PRAUKMSTIMMRECHT PRAUENSTIMMRECHT

PHAURNSTIMMRECHE PRAUENSTIMMRECHE PRAUENSTIMMRECHE PRAUEMSTIMMRECH

PRAUENSPIMMNECHT PRAU PRAUENSFINARECHT PRAUKNSFIN PRAURNS'I MARRECHT PRAU SAUTHS I WERCHE PRAUENSFINARECHE PRAUENSFI PRAUENST IMMRECHT PRAUENS PRAUTH PR FRAUENSTIMMRECHT FRAUEN PRAUENSTINNRECHT FRAUR PRADENS' LIMMRECHT FRADENS'TI MARTCHT PRAUENSTIMMRECHT PRAUENST FRAUENSTIMMFECHT FRAUENSTI FRAUENST I MARRECI LIMMRECHT PRAUENSTIMMRECHT PR PRADENST I MARKCHE PRAUENS'T I WARECHT PHAUENSIT KWF PRAUKNSTIMMKKCHT SFIMMRKCHE MAKECHE F FAUENS! I MARECHT UENST IMMRECHE TCHT STATE OF LINNERSCHIT TIMMERCHE FFAUT.NST PRUTASKEN. EAST TENET 11 U.NEL'S SKE. P. COP.NETT A

V R

Ces images font désormais partie

The state of the s

PRÄUENSIIMMRECHT PHAUENSIIMMRECHT FRAUENSIIMMRECH

RAUENSTIMMRECHT PRAUENSTIMMRECHT

PRAUENSTIMMRECHT PRAUENSFIMMRECHT

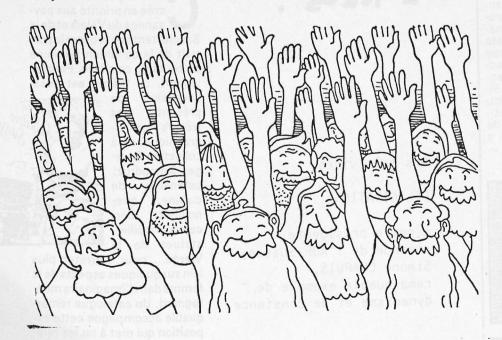
PRAURHSTIMMRECHT FHAUENSTIMMRECHT

PRAUNISTIMMFECHE

PRAUTHSTIMMRRCHE

PRAUENST

Die Ladgeminden von Appeared Laner and Außerstaden verweigenen den France den Sciene, und Williamsteller Witze . . .



Quant aux femmes d'Appenzell, Rhodes intérieures, elles peuvent voter seulement dans les questions scolaires et ecclésiastiques.

L'ADF suisse est bicéphale

L'Assemblée des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme a eu lieu les 19 et 20 mai à Montreux.

La soirée de vendredi était consacrée à une table ronde sur "les inégalités de salaires" et à une commémoration des 80 ans de l'association.

L'assemblée statutaire du lendemain, après l'approbation des rapports habituels, porta principalement sur une discussion des structures de l'association et du fonctionnement du comité central : un comité de 13 membres fut élu (8 anciennes et 5 nouvelles) et, parmi ces 13 personnes, furent choisies 2 présidentes (pour la Suisse romande : Simone Chapuis-Bischof de Lausanne et pour la Suisse alémanique : Ursula Nakamura-Stoecklin de Bâle).

L'anniversaire: 1909-1989

Trois anciennes présidentes de l'association suisse évoquèrent les moments forts de leur présidence :

- Christiane Langenberger-Jaeger (1981-88) insista sur la solidarité féminine et les amitiés nouées, ainsi que sur la formation acquise en travaillant aux côtés de personnalités remarquables.
- Olivia Michel-Delafontaine (1977-81) incita les membres de l'ADF au pragmatisme : il est plus payant de s'attaquer à la solution de problèmes concrets que d'élaborer de grandes théories.
- Gertrude Montet Girard (1988-77) évoqua principalement les 3 premières années de sa présidence, soit celles qui précédèrent la reconnaissance par le peuple suisse des droits politiques.

L'archiviste du comité cantonal vaudois remonta ensuite dans le temps, présentant un très bref portrait des 12 personnalités (1 homme et 11 femmes) qui ont mené l'association de 1909 à 1989. (cette évocation peut être obtenue sur demande au comité lausannois)

L'assemblée des déléguées

Le maintien de l'ADF en tant qu'association faîtière avait été réaffirmé avec force lors de l'assemblée de Trogen en 1988. Restait à trouver une formule qui facilite le travail du comité central dont aucune des membres, toutes chargées de responsabilités professionnelles ou autres, ne pouvait accepter d'assumer la présidence suisse.

Un projet fut élaboré par les Romandes, fignolé ensuite lors d'une réunion régionale en Suisse alémanique et discuté largement à Montreux: les membres du comité central se réuniront dans leur région linguistique respective pour travailler ensemble sous la présidence de la responsable régionale; étant à moins d'une heure de train les unes des autres, elles pourront se rencontrer plus fréquemment et collaborer de façon plus intensive avec les présidentes de sections locales ne faisant pas partie du comité central; le voeu – exprimé à Trogen – de liens plus forts avec la base est ainsi réalisé. Chaque présidente organisera son secrétariat dans son canton; on renonce ainsi au système d'une secrétaire centrale, mis à l'épreuve pendant une année et qui s'est révélé lourd et beaucoup trop

onéreux pour les moyens de l'association. Les 2 présidentes communiqueront bien sûr très fréquemment entre elles et réuniront 2 à 3 fois par an l'ensemble du comité.

Yoici les noms des membres du comité suisse :

présidentes : Ursula Nakamura-Stoecklin (Bâle) et Simone Chapuis-Bischof (Lausanne) vice-présidentes : Annelise Truninger (Bilten-Glaris) et Gilberte Muller (Genève)

trésorière : Gabrielle Ethenoz-Damond (Nyon)

membres : Rose-Marie Balimann (Chiètres, Fribourg), Janine Constantin (Neuchâtel), Yeronika Heller (Schaffhouse), Renate Holzgang (Zurich), Liselotte Kurth (Bâle), Christiane Langenberger (Romanel), Christiane Mathys (Yaud), Claire-Jeanne Mojon (Neuchâtel).

10 ans de téléphone-conseils HELP: écouter sans faire la morale



Le téléphone de la consultation Help a sonné 6'000 fois depuis sa mise en service il y a dix ans. Le thème le plus frêquent : l'interruption de grossesse. Lors d'une conférence de presse tenue à Berne, huit collaboratrices de Help ont évoqué leurs expériences.

L'interlocutrice typique : une jeune femme de 20 à 30 ans, enceinte sans l'avoir désiré...

LA RAISON D'ETRE DEMEURE

En dépit de la diminution du nombre d'appels, les conseillères de Help ne mettent pas en doute l'utilité de leur service. Les femmes en proie à la panique ont encore be-soin d'aide. Tout le monde n'est pas encore au courant des possibi-lités d'avortement légal ni de la manière de procéder pour le deman-der. De nouveaux problèmes surgis-: le Sida, la pilule abortive RU 486, un changement de médecin--chef qui peut avoir tout à coup pour conséquence le refus de tout avortement pendant le deuxième tiers de la grossesse. Il arrive que l'avortement soit la seule solution entrant en ligne de compte, même à un stade avancé de la grossesse. Des saignements intermédiaires ont par exemple empêché la femme de s'apercevoir à temps de son état. "Dans un tiers des cas, affirme Ursula Detmer, des médecins sont responsables de ce que les femmes se présentent si tard : Ils les font patienter et tardent à établir leur diagnostic."

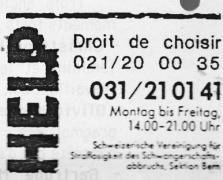
USPDA: Succès auprès du Tribunal fédéral

L'USPDA a pris acte avec satisfaction que le Tribunal fédéral a entièrement accepté sa plainte de droit public contre la nouvelle réglementation de l'interruption de grossesse dans le canton de Zoug. L'USPDA avait critiqué cette réglementation sur trois points :

- Elle désignait un collège de quatre médecins pour délivrer les avis conformes alors que la loi fédérale exige un médecin.
- Seules les femmes domiciliées dans le canton de Zoug auraient été admises.
- L'intervention n'aurait pu être pratiquée que par les gynécologues des hôpitaux publics.

L'USPDA estime totalement inacceptable la situation qui régnait antérieurement dans le canton de Zoug, où il n'était en réalité jamais pratiqué d'interruptions de grossesse. Mais la nouvelle réglementation compliquée n'aurait apporté qu'une pseudo-solution et n'aurait épargné le voyage dans des cantons plus libéraux qu'à de très rares Zougoises. Cette réglementation représentait par ailleurs un témoignage de méfiance à l'égard des médecins, et elle aurait créé un précédent.

L'USPDA a invité le Conseil d'Etat du canton de Zoug de prendre maintenant les mesures nécessaires pour que, sur la base de la loi en viqueur, les Zougoises aient la possiblité d'obtenir une interruption dans leur canton de domicile. Il importe dans ce cadre de respecter le principe du libre choix du médecin et d'imposer la pratique de cette intervention dans les hôpitaux financés par l'Etat.



Intolérable

L'hôpital de Stans a pour médecin-chef (!) le gynécologue "Oui à l' vie" Rudolf Ehmann. Il ne se c tente pas de refuser de pratique des interruptions de grossesse, mais refuse également stérilisation, pilule et stérilet. C'est un scandale de livrer des femmes à un tel médecin, et de le faire en plus médecin-chef! Ehmann déguise ses allures d'Ayatollah en prétendant que ces méthodes contraceptives sont de toute façon nuisibles pour les femmes. Que dit là-dessus la Société Suisse de Gynécologie? Respectons la liberté de conscience - mais avec son état d'esprit le dr Ehmann aurait mieux fait de se spécialiser en oto-rhino-laryngologie!

L'auez-vous vue la 60mbe lancée p numero

L'Université de Lausanne s'ouvre sur l'Europe, l'écologie et les femmes

egues aux sujets brûlai

Une fois n'est pas coutume, donnons tout d'abord la parole aux femmes. Marie-Jeanne Borel, Neuchâteloise établie à Lausanne depuis une douzaine d'années, est mère de famille et grandmère. «Je n'ai jamais milité dans des mouvements féministes, mais je suis, de par ma carrière académique, très sensible à la question féminine.» C'est que l'Université de Lausanne compte aujourd'hui plus de 50% d'étudiantes. En revanche, elle ne peut se targuer que d'un petit 2% de femmes dans le corps professoral. Cette situation de déséquilibre déplaît au recteur Pierre Ducrey qui souhaite rétablir la balance: «La communauté universitaire n'a pas assez de femmes et perd ainsi des forces. On ne des raisons objectives et non sexistes, telles seront les lourdes tâches de Mme Borel.

dans la carrière académique.
Formuler des propositions al lant dans ce sens, vérifier que les femmes écartées de carrières le sort

ctorat vient de nommer simultanément trois délégués pour travailler sur des secteurs clés, négligés jusqu'à présent par l'Alma Mater: les affaires européennes et les relations internationales; les sciences de l'environnement et l'écologie; la question fémi-nine. Pour élaborer une réflexion sur ces sujets brûlants de la fin du XXe siècle, pour enfin passer, se-lon l'expression du recteur Pierre Ducrey, de la parole aux actes, trois personnalités académiques ont été choisies: Pierre de Senarclens, 47 ans, profes-seur de relations internationales à la Faculté des

sciences sociales et poli-tiques; Pierre Hainard, 52 ans, professeur de botanique et doyen de la Faculte des sciences; Marie-Jeanne Borel, 53 ans, professeur de philo-Leur contrat lettres.

urt jusqu'au 31 août 1991, date de fin du mandat e, rectorat actuel. Signes particuliers et points com-nuns? «Tous trois sont intelligents et pragmatiques, .nuns? «Tous trois sont intelligents et pragmatiques, affirme Pierre Ducrey. Ce sont des personnes qui ont du caractère mais qui sont modérées, car il est impensable d'entrer dans des polémiques. Enfin, elles ont un grand sens des relations publiques.» Cette dernière précision est de poids quand on sait l'importance que le recteur accorde à l'ouverture de l'Université de Lausanne vers l'extérieur. Mieux: elle signifie également que les trayaux de ces trois elle signifie également que les travaux de ces trois délégues ne resteront pas confinés dans un cercle académique qui échappe trop souvent aux préoccu-pations du commun des mortels.

En **juin 1987**, lors des fêtes du 450ème anniversaire de l'Université, des <u>associations féminines (</u>ADF, Femmes Suisses et Femmes féminisme recherche) avaient organisé une conférence de presse pour signaler la misogynie des milieux universitaires et le nombre ridiculement bas de femmes accédant aux postes de professeurs ou chargés de cours.

- Y aurait-il enfin une prise de conscience ?
- Ou doit-on considérer cette décision inattendue comme le bon alibi qu'on invoquera à l'avenir ?

BUREAU EGALITE: DU NOUVEAU?

Le 2 mai 1989, à 9h, une délégation des associations féminines apporte au Grand Conseil un beau paquet vert enrubanné de blanc contenant la pétition demandant que "sait créé un organisme permettant que l'égalité entre femmes et hommes devienne réalité, pétition munie de 3147 signatures.



Le chancelier reçoit avec un visible empressement la pétition des associations féminines.

Ogheri/:s

Un reconnaît (de gauche à droite): Janine Yiret, présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises, Odile Jaeger-Lanore des Femmes radicales, Marie-Laure Micheli de l'Association du 14 juin, le chancelier Werner Stern, Marcelle Foretay de l'ADF, Marie-Louise Jost, députée, Michelle Tauxe du 14 juin, Claude Yechouroun du CLAF et Eva Gloor des Femmes socialistes. D'autres étaient là, qui refermaient le cercle, mais un objectif ne peut pas tout prendre!

- Le 2 mai, à 14h, le président du Grand Conseil annonçait aux députés le dépôt de cette pétition, ainsi que le dépôt de 2 molloms demandant, l'une : " la création d'un bureau cantonal de l'égalité, l'autre : " d'étudier le financement d'un Bureau privé de l'égalité.
- Le 8 mai, vers 16h30, vous pouviez voir une quinzaine de présidentes d'association et autres personnalités féminines, à la tribune du Grand Gonseil pour écouter le développement de la motion Marie-Louise Jost et celui de la motion Janou Coderey.

Les deux motions furent renvoyées à l'examen d'une commission. Quant à la **pétition**, d'autres listes arrivèrent encore dans la semaine qui suivit et ce sont en fait **3226 signatures** qui sont transmises à la Commission des pétitions du Grand Conseil, laquelle va examiner la suite à lui donner

Qu'a dit la presse ?

Egalité entre les hommes et les femmes

CONSEIL

éministes de deux ty

Après un long travail souterrain, l'ascension vers l'égalité concrète entre hommes et femmes a fait hier un petit pas au Grand Conseil. Un pas de deux. C'est d'abord la députée écologiste Marie-Louise Jost qui demande un "Bureau cantonal de l'égalité", officiel, un peu sur le modèle jurassien de Marie-Josèphe Lachat. C'est ensuite sa collègue libérale Janine Coderey qui demande un organisme semblable, mais prive et subventionné par le carton un pressure semblable. nisme semblable, mais privé et subventionné par le canton, un peu à l'instar de ce qui existe à Saint-Gall. Trente ans après le suffrage féminin cantonal, 18 ans après le fédéral, 8 ans après l'égalité constitutionnelle, les députés des deux sexes ont massivement transmis les deux propositions à une commission parlementaire. C'est déjà

ça.

Il y a du pain sur la planche. Marie-Louise Jost rappelle les gros couacs actuels: salaires féminins d'un tiers inférieurs aux masculins, en moyenne; quasi-absence des femmes aux étages décisionnels des entreprises, surreprésentation tout en bas. Elle rappelle aussi le travail de bénédictin de l'Association pour les droits de la femme qui aboutit aujourd'hui à un panorama étendu des discriminations, et celui du Comité du 14 juin (date de la votation de 1981) sur les conventions collectives de travail. ves de travail.

Mais «force est de constater que ces bénévoles ne sont plus à même de recruter les bonnes volontés indispensables pour mener à chef une telle somme de travail».

Le deuxième bureau

Le «bureau Jost» travaillerait vec une commission consultative avec une commission consultative représentant les milieux féminins et économiques. Il serait doté d'un budget et collaborerait sur pied d'égalité avec ceux existant dans le Jura, à Genève, à Fribourg, à Saint-Gall (privé et subventionné) et, bientôt, au Tessin. Huit autres cantons ctudient un organisme semilable. Le Bureau fédéral de l'égalité, lui, a été créé il y a une année.

Janine Coderey, elle, trouve prioritaire un appui financier cantonal à ce qui existe. Sa proposition

aurait le mérite de pouvoir être réaaurait le merite de pouvoir etre rea-lisée plus vite, et même dans l'attente d'un Bureau cantonal si ce dernier était décidé, puis créé. Ce n'est pas antinomique, même si la démonstration est faite qu'il y a les féministes tendance moins d'Etat et les autres.

Hier, les députés ont encore

Hier, les deputes ont encore:

Inée au 25 juin, après un ultime débat en urgence, la date de la votation cantonale «consultative» sur le déclassement définitif de la défunte Centrale nucléaire expérimentale de Lucens, avec recommandation position.

➤ voté en premier débat une nou-velle loi sur les alarmes contre les agressions et effractions, adaptée aux acquis techniques (mais les vé-hicules ne sont pas concernés); ➤ mieux garanti dans la loi les voté en premier débat une nou-





Marie-Louise Jost (GPE), à gauche, et Janine Coderey (lib).

droits des détenus en préventive: ils peuvent demander leur élargis-sement en tout temps et sont pour-vus d'un défenseur d'office dès 30 jours (on a failli admettre 14 jours);

▶ et accepté définitivement, entre autres, l'enveloppe liée à la loi sur le

développement des régions (elle passe de 40 à 120 millions).

Séance ce matin à 9 h 30, et réception en ses terres. l'après-midi, du nouveau président Jean-Claude Rosat, enfant de Château-d'Œx. Jean Rūf

124 HEURES V GAZETTE DE LAUSANNE MOUVELLE REVUE

ÉGALITÉ HOMMES FEMMES

Députés au pied du mur

Il paraît certain que le Grand Conseil va admettre la création d'un bureau de l'égalité entre hommes et femmes. Il lui reste le choix entre l'administration et les associations privées

Les droits de la femme étaient à l'ordre du jour lundi au Grand Conseil, avec le développement de deux motions demandant la création d'un bureau de l'égalité entre hommes et femmes. La commission à laquelle elles ont toutes deux été renvoyées aura à se prononcer sur l'opportunité d'envisager la création d'un bureau dépendant de l'administra-tion ou au contraire d'appuyer financièrement les structures privées déjà existantes.

D.S. MIEVILLE

C'est l'écologiste Marie-Louise Jost (Le Montsur-Lausanne) qui défend la première solution, en partant du constat que, si l'égalité est acquise en théorie, les choses ne se font pas toutes seules et

qu'il serait bon de donner un coup d'accélérateur. qu'il serait bon de donner un coup d'accélérateur. Il serait souhaitable que le canton de Vaud, qui a inscrit l'égalité des droits dans sa constitution avant même la Confédération, ne demeure pas en retrait par rapport à la Berne fédérale et aux autres cantons qui ont mis ou sont en train de mettre sur pied un bureau ad hoe. L'Etat a, affirme-t-elle, un rôle essentiel à jouer en la matière, dans la mesure où les associations féminines uniquement composées de bénévoles ne sont plus à même de recruter les bonnes volontés indispensables pour mener à chef une telle somme de travail.

Tel n'est pas l'avis de la libérale Janine Coderay

Tel n'est pas l'avis de la libérale Janine Coderay (Lutry), qui préférerait accorder en premier lieu un appui financier aux structures privées déjà existantes. Le débat promet d'être vil forsque la commission rapportera sur la question.

Un bureau de l'égalité?

Deux députées ont encore développé, hier, leur motion sur le vaste sujet de l'égalité entre hommes et femmes.

Mme Marie-Louise Jost (GPE, Le Mont) demande la création d'un Bureau cantonal de l'égalité rattaché au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Mme Janine Coderey (lib, Lutry) fait la même proposition mais sous une autre forme. Elle souhaite, en effet, que le Conseil d'Etat examine le financement d'un bureau privé, «chargé de vérifier la réalisation concrète de l'égalité entre les hommes et les femmes».

Ces deux motions ont été transmises à la même commission, pour étude et rapport.

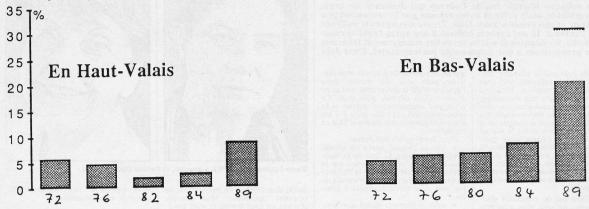
Martine BAILLY

Le 22 mai, la Commission des pétitions du Grand Conseil annonçait que la pétition serait examinée par la même commission que les deux motions. Affaire à suivre donc, à session, c'est-à-dire en prochaine septembre.

LES ELUES DANS LES EXECUTIFS COMMUNAUX VALAISANS

Nous avons reçu une étude fort intéressante "Les Femmes et la Politique en Valais" qui cherche à analyser, en quelques 120 pages, les causes de la faible représentation féminine dans les autorités politiques. Cette étude porte sur 4 législatures. Les chiffres que nous vous donnons pour 1988 nous ont été fournis par le Département de l'Intérieur du canton du Valais. Rappelons qu'il n'y a que 5 législatures que les Valaisannes disposent des droits de vote et d'éligibilité sur les plans communal, cantonaletfédéral.

De cette étude, nous tirons la statistique concernant les exécutifs des communes (il s'agit bien entendu de moyennes):



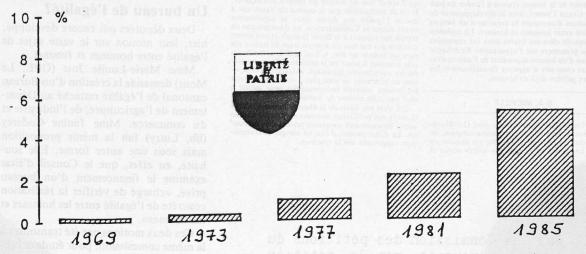
Curieusement, la proportion est descendue en Haut-Valais pendant 3 législatures, pour remonter dans les 2 dernières, alors qu'elle est montée régulièrement puis spectaculairement en Bas-Valais.

Rapport de la Commission d'étude sur la condition féminine en Valais

LES ELUES DANS LES EXECUTIFS COMMUNAUX VAUDOIS

Les Vaudoises ont leurs droits de vote et d'éligibilité depuis 1959 mais il n'y a que 20 ans que l'ADF observe ce qui se passe lors des élections et tient des statistiques concernant la représentation féminine dans les autorités politiques vaudoises.

Donc dès les élections communales de 1961, elles étaient éligibles et il y a eu des élues dans les législatifs, mais probablement pas dans les municipalités de nos communes, puisque sur 385 communes, il ne s'en est trouvé que 5, en 1969, pour accorder une place (sur 3, 5 ou 7 sièges) à une femme. Le nombre a cru très régulièrement depuis. Il a passé à 8 en 1973, 21 en 1977, 42 en 1981, à 102 femmes dans une municipalité en 1985. A voir ainsi, c'est un accroissement qui semble satisfaisant, puisque le chiffre double quasiment tous les 4 ans. Mais si l'on pense qu'il y a 1933 sièges en tout dans ces autorités exécutives, cela ne fait pas beaucoup de femmes ! En pourcentage cela donne ceci:

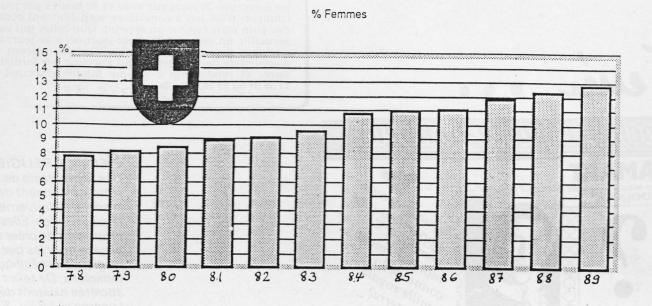


Qu'en sera-t-il cet automne? Réussirons-nous à doubler une fois de plus cette proportion? ou au moins à atteindre le pourcent du Bas-Valais?

Braistique ADF-Vand

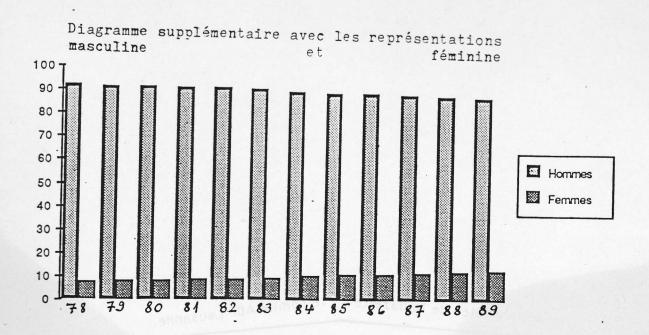
EVOLUTION DE LA REPRESENTATION DES FEMMES DANS LES PARLEMENTS CANTONAUX

En douze ans la proportion des députées élues dans l'ensemble des Grands Conseils de Suisse a passé de 7,8 % à 12,9 %. Chaque année le pourcent s'est accru de quelques dizièmes. "Ascension lente" écrit Judith Widmer de l'ADF de Schaffhouse, qui nous a passé ses dernières statistiques, mais ascension quand même ! En 1989, sur 3000 députés, on compte 388 femmes. Voyez plutôt :



Cependant, n'oublions pas/pour arriver à 100 %, quand on a 12,9 % de femmes, il y a 87,1 % d'hommes!

Statistiques de l'ADF-suisse



MÉNAGE. Le travail ménager équivaut (en cas d'indemnité) à un salaire mensuel de 3500 francs. A condition d'avoir quatre enfants. C'est ce qui ressort d'une étude publiée par l'Alliance de sociétés féminines (ASF). Ce chiffre est valable pour les hommes aussi. Femina

Fence ...



SOS Mamans de jour!

Christiane Monney et Christiane Richard, responsables du service d'accueil d'enfants de l'Association pour l'entraide familiale, ne savent plus où donner de la tête: elles manquent de mamans de jour pour faire face au raz de marée des demandes d'accueil pour des enfants à placer pour une journée par se-

maine ou tous les jours.

Les 248 mères d'accueil recrutées cette année s'occupent déjà de 368 enfants! Mais il reste des demandes en souffrance et des enfants sur le carreau. Rappelons ici qu'une maman de jour agréée par l'APEF reçoit 600 francs par enfant placé tous les jours, soit 20 jours par mois et 10 heures par jour. Cette rétribution n'est pas à considérer véritablement comme un gagne-pain mais comme un appoint. Que celles qui veulent bien accueillir un enfant à la demi-journée, à la journée ou pour quelques heures de façon régulière s'annoncent au service d'accueil de toute urgence, qui s'occupe des formalités nécessaires et rend visite à chaque famille d'accueil. Tél. (021) 37 38 97 ou 87 78 46. – (24)

Service religieux.
Une septantaine de femmes viennent de fonder la société Mouvement féminin Zurich. Elles se proposent de créer un espace pour les questions religieuses spécifiquement féminines. De telles

sociétés existent déjà à Lucerne et à Bâle. Femina

Espace de liberté, pour nous faire part de vos avis, commentaires ou suggestions

Al'adresse suivante: Bovey N., Haute-Brise 14, 1052 Le Mont Tél. 021 33 26 19: 9-11, 15-17 et dès 20.30 h

Responsable de la Gazette: le comité ADF Lausanne